
Délibération du Comité Syndical n° 2020/10/15-01

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20201015-2020_10_15-01-DE

Séance du 15 OCTOBRE 2020

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2020

Objet : **autorisation de recourir au vote électronique**

membres en exercice :	83
membres présents :	66
pouvoirs :	11
membres votants :	77
votes pour :	77
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

L'an deux-mille-vingt, le 15 octobre à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 9 octobre 2020, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Madame Cécile SINEAU PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	X
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	Ex.
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	X
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex.
7		T	Yannick	PRIGENT	X
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	X
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex.
12		T	Jacques	DELLERIE	
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	X
16		T	André	BASILLE	X
17		T	Claude	BAUDRY	X
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	X
19		T	Carmen	BLEAUDY	X
20		T	Philippe	CORDIER	Ex.
21		T	Gilles	LARCHER	X
22		T	Thierry	LECARPENTIER	X
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	X
24	4	T	Hubert	MAILLET	X
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	Ex.
28		T	Sylvain	DELTOUR	X
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	X
32		T	Didier	GASTON	X
33		T	Eric	SCARANO	X
34		T	Guillaume	PERUISSET	X
35		T	Franck	FOIRET	Ex.
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	X
37		T	Jean-François	BLOC	X
38		T	Joël	DESCHAMPS	X
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	Ex.
42		T	Eric	CARPENTIER	Ex.
43		T	Francis	BELLENGER	X
44		T	Daniel	GRESSENT	X
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	X
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	X
48		T	Léon	BACHELOT	X
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	X
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	X
53		T	Didier	DEPOORTERE	X
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	Ex.
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	Ex.
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	X
60		T	Frédéric	CANTO	X
61		T	Pierre	SORIN	Ex.
62		T	René	GUEUDIN	
		S	Annie	PIMONT	X

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	X
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	X
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	Ex.
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex.
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	X
69		T	Patrick	LEVEQUE	X
70		T	Jean-Claude	BECQUET	X
71		T	Daniel	VAN HULLE	X
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	Ex.
74		T	Gérard	LEGER	X
75		T	Michel	LEJEUNE	Ex.
76		T	Georges	FLEURBAEY	X
77		T	Jérôme	GRISEL	X
		S	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACASSE	X
79		T	Christian	POISSANT	X
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	X
	S	Denis	GUTIERREZ	X	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Louis LUC	7	Francis BELLENGER	7
2	Michel LEJEUNE	14	Jérôme GRISEL	14
3	Gérard LEPEUPLE	10	Chantal COTTEREAU	10
4	Jean-Pierre TROLEY	12	Daniel ROCHE	12
5	Gérard LESUEUR	14	Gérard LÉGER	14
6	Gilles DUVAL	4	Marcel VAUTIER	4
7	Christian GRANCHER	1	Patrick LEFEBVRE	1
8	Jean-Michel LAIR	1	Hervé LEPILEUR	1
9	Christophe FROMENTIN	11	Imelda VANDECANDELAERE	11
10	Franck FOIRET	5	Didier GASTON	5
11	Eric CARPENTIER	7	Xavier VANDENBULCKE	7

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent VASSET a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2020/10/15-01

OBJET : autorisation de recourir au vote électronique

VU :

- le Code Général des Collectivités,
- les statuts en vigueur,
- le règlement intérieur en vigueur,

CONSIDÉRANT QUE :

- Le SDE76 s'est doté d'un système intégré de vote dématérialisé
- Ce système permet de procéder aux différentes formes de vote requises pour le fonctionnement de notre assemblée.
- Les fonctionnalités offertes permettent de proposer au comité syndical de recourir au vote électronique pour les votes à bulletin secret et ce dès la séance d'installation de ce jour.
- En effet, il doit être procédé lors de cette séance à des scrutins uninominaux pour l'ensemble des vice-présidents.
- Il est néanmoins précisé que le vote à main levée demeure le mode de votation ordinaire.
- S'il en exprime la demande, le Comité Syndical pourra procéder le cas échéant à un vote à bulletin secret sous un format classique

PROPOSITION :

Si cette proposition recueille l'accord des membres, la présidente propose d'adopter la délibération suivante.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **DECIDE** de recourir au vote électronique pour les décisions pour lesquelles le vote à bulletin secret est requis, si le Comité Syndical le souhaite.
- **DECIDE**, le cas échéant, de procéder à un vote à bulletin secret sous un format classique si le Comité Syndical le demande.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU PATRY.

Délibération du Comité Syndical n° 2020/10/15-02

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20201015-2020_10_15-02-DE

Séance du 15 OCTOBRE 2020

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2020

**Objet : indemnités de fonction du(de la) Président(e) et des Vice-président(e)s
ayant reçu des délégations**

membres en exercice :	83
membres présents :	66
pouvoirs :	11
membres votants :	77
votes pour :	77
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

L'an deux-mille-vingt, le 15 octobre à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 9 octobre 2020, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Madame Cécile SINEAU PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	X
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	Ex.
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	X
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex.
7		T	Yannick	PRIGENT	X
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	X
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex.
12		T	Jacques	DELLERIE	
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	X
16		T	André	BASILLE	X
17		T	Claude	BAUDRY	X
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	X
19		T	Carmen	BLEAUDY	X
20		T	Philippe	CORDIER	Ex.
21		T	Gilles	LARCHER	X
22		T	Thierry	LECARPENTIER	X
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	X
24	4	T	Hubert	MAILLET	X
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	Ex.
28		T	Sylvain	DELTOUR	X
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	X
32		T	Didier	GASTON	X
33		T	Eric	SCARANO	X
34		T	Guillaume	PERUISSET	X
35		T	Franck	FOIRET	Ex.
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	X
37		T	Jean-François	BLOC	X
38		T	Joël	DESCHAMPS	X
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	Ex.
42		T	Eric	CARPENTIER	Ex.
43		T	Francis	BELLENGER	X
44		T	Daniel	GRESSENT	X
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	X
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	X
48		T	Léon	BACHELOT	X
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	X
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	X
53		T	Didier	DEPOORTERE	X
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	Ex.
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	Ex.
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	X
60		T	Frédéric	CANTO	X
61		T	Pierre	SORIN	Ex.
62		T	René	GUEUDIN	
	S	Annie	PIMONT	X	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	X
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	X
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	Ex.
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex.
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	X
69		T	Patrick	LEVEQUE	X
70		T	Jean-Claude	BECQUET	X
71		T	Daniel	VAN HULLE	X
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	Ex.
74		T	Gérard	LEGER	X
75		T	Michel	LEJEUNE	Ex.
76		T	Georges	FLEURBAEY	X
77		T	Jérôme	GRISEL	X
		S	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	X
79		T	Christian	POISSANT	X
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	X
		S	Denis	GUTIERREZ	X

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Louis LUC	7	Francis BELLENGER	7
2	Michel LEJEUNE	14	Jérôme GRISEL	14
3	Gérard LEPEUPLE	10	Chantal COTTEREAU	10
4	Jean-Pierre TROLEY	12	Daniel ROCHE	12
5	Gérard LESUEUR	14	Gérard LÉGER	14
6	Gilles DUVAL	4	Marcel VAUTIER	4
7	Christian GRANCHER	1	Patrick LEFEBVRE	1
8	Jean-Michel LAIR	1	Hervé LEPILÉUR	1
9	Christophe FROMENTIN	11	Imelda VANDECANDELAERE	11
10	Franck FOIRET	5	Didier GASTON	5
11	Eric CARPENTIER	7	Xavier VANDENBULCKE	7

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent VASSET a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2020/10/15-02

OBJET : indemnités de fonction du(de la) Président(e) et des Vice-président(e)s ayant reçu des délégations

Il est tout d'abord rappelé que la population de l'Etablissement Public Départemental s'avère au 1^{er} janvier 2020 de 412 976 habitants.

Puis, il est fait part que le taux maximal de l'indemnité du Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, sans fiscalité propre, représentant une population de plus de 200 000 habitants, est, en vertu des articles L 5211-12, R 5212-1 et R 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de 37,41 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, actuellement fixé à l'indice brut 1027, celui de l'indemnité des Vice-présidents ayant reçu des délégations de 18,70 % de ce même indice.

Il est proposé d'attribuer au président du SDE76 et aux vice-présidents ayant reçu des délégations, une indemnité de fonction mensuelle correspondant aux strates de la population du SDE76.

A ces montants s'ajoutent le coût des charges sociales pour le SDE76.

Sur proposition de Madame la Présidente et après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :

- **FIXE**, en application des règles en vigueur, le taux et le montant mensuel et individuel des indemnités dues au président et aux vice-présidents ainsi qu'il suit :

Nombre	Statut	Taux sur la base de l'indice brut	Montant individuel brut mensuel selon la valeur actuelle du point
1	Président(e)	37,41 %	1 455,02 €
13	Vice-président(e)s	18,70 %	13 x 727,32 = 9 455,16 €
Total de l'enveloppe maximale mensuelle des indemnités			10 910,18 €

- **DIT** que ces indemnités seront versées dès la date d'entrée en fonction des élus concernés, telle que fixée dans l'arrêté de délégation. Le montant des indemnités sera versé mensuellement et suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique applicable à l'indice brut terminal de la fonction publique.
- **AUTORISE** la présidente à prendre les actes à intervenir pour assurer le versement de ces indemnités,
- **DIT** que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet aux budgets 2020 et suivants.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU PATRY.

ANNEXE 1 à la délibération n° 2020/10/1502 du 15 octobre 2020

La présidente répartit l'enveloppe maximale mensuelle des indemnités de la façon suivante :

- Pour la période du 10 septembre 2020 au 15 octobre 2020 :

NOM Prénom	Fonction	Montant de l'indemnité en % de l'indice brut terminal
		37,41 %
Patrick CHAUVET	Président	37,41 %
Hervé LEPILEUR	Vice-Président	18,70 %
Claire GUÉROULT	Vice-Présidente	18,70 %
Cécile SINEAU PATRY	Vice-Présidente	18,70 %
Marcel VAUTIER	Vice-Président	18,70 %
Laurent VASSET	Vice-Président	18,70 %
Jean-François BLOC	Vice-Président	18,70 %
Xavier VANDENBULCKE	Vice-Président	18,70 %
Chantal COTTEREAU	Vice-Présidente	18,70 %
Imelda VANDECANDELAERE	Vice-Présidente	18,70 %
Daniel ROCHE	Vice-Président	18,70 %
Rémy TERNISIEN	Vice-Président	18,70 %
Jérôme GRISEL	Vice-Président	18,70 %
Yves LOISEL	Vice-Président	18,70 %

- À compter du 16 octobre 2020 :

NOM Prénom	Fonction	Montant de l'indemnité en % de l'indice brut terminal
Cécile SINEAU PATRY	Présidente	37,41 %
Hervé LEPILEUR	Vice-Président	18,70 %
Claire GUÉROULT	Vice-Présidente	18,70 %
Marcel VAUTIER	Vice-Président	18,70 %
Laurent VASSET	Vice-Président	18,70 %
Jean-François BLOC	Vice-Président	18,70 %
Xavier VANDENBULCKE	Vice-Président	18,70 %
Fabienne VERHAEGHE	Vice-Président	18,70 %
Chantal COTTEREAU	Vice-Président	18,70 %
Imelda VANDECANDELAERE	Vice-Président	18,70 %
Daniel ROCHE	Vice-Président	18,70 %
Rémy TERNISIEN	Vice-Président	18,70 %
Jérôme GRISEL	Vice-Président	18,70 %
Yves LOISEL	Vice-Président	18,70 %

Délibération du Comité Syndical n° 2020/10/15-03

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20201015-2020_10_15-03-DE

Séance du 15 OCTOBRE 2020

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2020

Objet : appel d'offres 2020-2024 : marché à bons de commandes pour les travaux d'électrification rurale, d'éclairage public et de génie civil de réseaux de communications, résultat de l'appel d'offres et autorisation donnée au président de signer les marchés correspondants

membres en exercice :	83
membres présents :	66
pouvoirs :	11
membres votants :	77
votes pour :	77
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

L'an deux-mille-vingt, le 15 octobre à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 9 octobre 2020, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Madame Cécile SINEAU PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	X
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	Ex.
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	X
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex.
7		T	Yannick	PRIGENT	X
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	X
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex.
12		T	Jacques	DELLERIE	
		S	Cyriaque	LETHUILLIER	
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	X
16		T	André	BASILLE	X
17		T	Claude	BAUDRY	X
		S	Michel	LEMESLE	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	X
19		T	Carmen	BLEAUDY	X
20		T	Philippe	CORDIER	Ex.
21		T	Gilles	LARCHER	X
22		T	Thierry	LECARPENTIER	X
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	X
24	4	T	Hubert	MAILLET	X
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	Ex.
28		T	Sylvain	DELTOUR	X
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	X
32		T	Didier	GASTON	X
33		T	Eric	SCARANO	X
34		T	Guillaume	PERUISSET	X
35		T	Franck	FOIRET	Ex.
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	X
37		T	Jean-François	BLOC	X
38		T	Joël	DESCHAMPS	X
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	Ex.
42		T	Eric	CARPENTIER	Ex.
43		T	Francis	BELLENGER	X
44		T	Daniel	GRESSENT	X
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	X
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	X
48		T	Léon	BACHELOT	X
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	X
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	X
53		T	Didier	DEPOORTERE	X
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	Ex.
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	Ex.
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	X
60		T	Frédéric	CANTO	X
61		T	Pierre	SORIN	Ex.
62		T	René	GUBUDIN	
	S	Annie	PIMONT	X	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	X
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	X
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	Ex.
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex.
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	X
69		T	Patrick	LEVEQUE	X
70		T	Jean-Claude	BECQUET	X
71		T	Daniel	VAN HULLE	X
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	Ex.
74		T	Gérard	LEGER	X
75		T	Michel	LEJEUNE	Ex.
76		T	Georges	FLEURBAEY	X
77		T	Jérôme	GRISEL	X
		S	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	X
79		T	Christian	POISSANT	X
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	X
	S	Denis	GUTIERREZ	X	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Louis LUC	7	Francis BELLENGER	7
2	Michel LEJEUNE	14	Jérôme GRISEL	14
3	Gérard LEPEUPLE	10	Chantal COTTEREAU	10
4	Jean-Pierre TROLEY	12	Daniel ROCHE	12
5	Gérard LESUEUR	14	Gérard LÉGER	14
6	Gilles DUVAL	4	Marcel VAUTIER	4
7	Christian GRANCHER	1	Patrick LEFEBVRE	1
8	Jean-Michel LAIR	1	Hervé LEPILÉUR	1
9	Christophe FROMENTIN	11	Imelda VANDECANDELAERE	11
10	Franck FOIRET	5	Didier GASTON	5
11	Eric CARPENTIER	7	Xavier VANDENBULCKE	7

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent VASSET a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2020/10/15-03

OBJET : appel d'offres 2020-2024 : marché à bons de commandes pour les travaux d'électrification rurale, d'éclairage public et de génie civil de réseaux de communications, résultat de l'appel d'offres et autorisation donnée au président de signer les marchés correspondants

En préambule, la présidente rappelle que le marché de travaux actuel prend fin le 31 octobre 2020 et que la délibération 2014-50 du 30 mai 2014 a autorisé Patrick CHAUVET à lancer l'appel d'offres ouvert par lots géographiques afin de permettre la dévolution des travaux d'électrification, d'éclairage public et de génie civil de réseaux de communications électroniques et de télédistribution liés aux travaux programmés et inopinés du SDE76. L'enveloppe globale du marché est de 42 506 491€ TTC en moyenne par an, soit 170 025 964 € TTC sur 4 ans.

La Commission d'Appel d'Offres du SDE76 s'est réunie le jeudi 21 juillet 2020 à 10h00 dans les locaux du Syndicat Départemental pour examiner les offres et le rapport du service technique du SDE76. Les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont alors procédé à l'unanimité au classement des entreprises candidates à l'appel d'offres pour chaque lot.

La présidente donne lecture du rapport du représentant légal du Maître d'ouvrage (R2184-1 du code des marchés publics) remis à tous les Membres du Comité Syndical.

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente, à signer les pièces contractuelles et administratives des marchés à bons de commande sans minimum ni maximum, pour un montant prévisionnel total 170 025 964 € TTC de travaux programmés et de travaux inopinés pendant quatre ans, afin de réaliser les travaux d'électrification, d'éclairage public, de génie civil de réseaux de communications électroniques et de télédistribution pour la période allant du 1^{er} novembre 2020, ou à compter de la date de notification si elle est postérieure à celle-ci, au 31 octobre 2021, avec possibilité de reconduction jusqu'au 31 octobre 2024, quel que soit le lot géographique, avec les entreprises suivantes :

Travaux programmés :

N° du Lot	Nom de la CLÉ	Entreprise ou groupement retenu	Volume prévisionnel moyen sur 4 ans/lot en € HT
1	Entre Seine et Manche	Réseaux Environnement	12 491 794
2	Région Fécamp Goderville	Réseaux Environnement	5 886 736
3	Pays de Caux	Réseaux Environnement	9 160 756
4	Caux - Vallée de Seine	Forlumen/Eiffage	5 926 973
5	Côte d'Albâtre - Valmont	Garczyński Traploir	12 580 077
6	Région de Luneray	Garczyński Traploir	9 731 277
7	Région de Pavilly - Yerville	Réseaux Environnement	6 005 040
8	Région de Buchy	INEO/DR	13 002 464

N° du Lot	Nom de la CLÉ	Entreprise ou groupement retenu	Volume prévisionnel moyen sur 4 ans/lot en € HT
9	Région de Belencombre – Longueville - Tôtes	Bouygues /SPIE	9 609 181
10	Région Dieppoise	Cegelec	13 177 262
11	Région Criel – Incheville - Londinières	Forlumen	9 367 709
12	Région Aumale - Blangy - Neufchâtel	Bouygues	7 854 898
13	Pays de Bray	Cegelec	3 583 041
14	Portes Nord-Ouest de Rouen	INEO/DR	9 069 484

Travaux inopinés

N° du Lot	Nom de la CLÉ	Entreprise ou groupement retenu	Volume prévisionnel moyen sur 4 ans/lot en € HT
15	Le Havre - Vallée de Seine	Forlumen	2 809 884
16	Dieppe - Le Tréport	Cegelec	1 504 852
17	Pays de Caux - Pavilly	Garczynski Traploir	2 122 688
18	Fécamp - Valmont	Réseaux Environnement	2 544 926
19	Pays de Bray	INEO/DR	3 211 240
20	Centre	Garczynski Traploir	2 048 022

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU PATRY.

Délibération du Comité Syndical n° 2020/10/15-04

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20201015-2020_10_15-04-DE

Séance du 15 OCTOBRE 2020

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2020

Objet : **BUDGET – Décision Modificative n° 1 du budget principal 2020**

membres en exercice :	83
membres présents :	66
pouvoirs :	11
membres votants :	77
votes pour :	77
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

L'an deux-mille-vingt, le 15 octobre à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 9 octobre 2020, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Madame Cécile SINEAU PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	X
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	Ex.
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	X
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex.
7		T	Yannick	PRIGENT	X
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	X
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex.
12		T	Jacques	DELLERIE	
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	X
16		T	André	BASILLE	X
17		T	Claude	BAUDRY	X
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	X
19		T	Carmen	BLEAUDY	X
20		T	Philippe	CORDIER	Ex.
21		T	Gilles	LARCHER	X
22		T	Thierry	LECARPENTIER	X
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	X
24	4	T	Hubert	MAILLET	X
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	Ex.
28		T	Sylvain	DELTOUR	X
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	X
32		T	Didier	GASTON	X
33		T	Eric	SCARANO	X
34		T	Guillaume	PERUISSET	X
35		T	Franck	FOIRET	Ex.
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	X
37		T	Jean-François	BLOC	X
38		T	Joël	DESCHAMPS	X
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	Ex.
42		T	Eric	CARPENTIER	Ex.
43		T	Francis	BELLENGER	X
44		T	Daniel	GRESSENT	X
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	X
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	X
48		T	Léon	BACHELOT	X
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	X
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	X
53		T	Didier	DEPOORTERE	X
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	Ex.
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	Ex.
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	X
60		T	Frédéric	CANTO	X
61		T	Pierre	SORIN	Ex.
62		T	René	GUEUDIN	
		S	Annie	PIMONT	X

Délibération du Comité Syndical n° 2020/10/15-04

OBJET : BUDGET – Décision Modificative n° 1 du budget principal 2020

VU :

- le Code Général des Collectivités,
- l'instruction budgétaire et comptable M 14,
- la délibération du 13 février 2020 adoptant le budget primitif,

CONSIDÉRANT :

- que depuis le vote du budget primitif, des situations nouvelles ou des ajustements budgétaires nécessitent d'apporter des modifications aux montant des crédits autorisés lors du vote du budget primitif,

PROPOSITION :

Il est proposé d'accepter la décision modificative conformément aux éléments ci-joints.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** la décision modificative n° 1 du budget principal 2020 annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU PATRY.

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	X
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	X
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	Ex.
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex.
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	X
69		T	Patrick	LEVEQUE	X
70		T	Jean-Claude	BECQUET	X
71		T	Daniel	VAN HULLE	X
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	Ex.
74		T	Gérard	LEGER	X
75		T	Michel	LEJEUNE	Ex.
76		T	Georges	FLEURBAEY	X
77		T	Jérôme	GRISEL	X
		S	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACASSE	X
79		T	Christian	POISSANT	X
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	X
	S	Denis	GUTIERREZ	X	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Louis LUC	7	Francis BELLENGER	7
2	Michel LEJEUNE	14	Jérôme GRISEL	14
3	Gérard LEPEUPLE	10	Chantal COTTEREAU	10
4	Jean-Pierre TROLEY	12	Daniel ROCHE	12
5	Gérard LESUEUR	14	Gérard LÉGER	14
6	Gilles DUVAL	4	Marcel VAUTIER	4
7	Christian GRANCHER	1	Patrick LEFEBVRE	1
8	Jean-Michel LAIR	1	Hervé LEPILÉUR	1
9	Christophe FROMENTIN	11	Imelda VANDECANDELAERE	11
10	Franck FOIRET	5	Didier GASTON	5
11	Eric CARPENTIER	7	Xavier VANDENBULCKE	7

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent VASSET a été désigné secrétaire de séance.

76540 Code INSEE	SYNDICAT DEPART. ENERGIE DE S-M BUDGET SYNDICAT DEPART. ENERGIE	DM n°1 2020
---------------------	--	-------------

Accuse de reception - Ministère de l'intérieur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

676 057311 1-20201015-2020_10_15-04-DE

SDE-SYNDICAT DEPART.ENERGIE DE S-M 2020

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2020

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60631 : Fournitures d'entretien	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6064 : Fournitures administratives	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-614 : Charges locatives et de copropriété	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-617 : Etudes et recherches	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6226 : Honoraires	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6256 : Missions	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-63512 : Taxes foncières	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	34 000.00 €	26 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6218 : Autre personnel extérieur	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64111 : Rémunération principale (PT)	8 121.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6456 : Versement au F.N.C du supplément familial	0.00 €	1 121.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6488 : Autres charges	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	8 121.00 €	8 121.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6533 : Cotisations de retraite	2 002.42 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0.00 €	2 002.42 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	2 002.42 €	2 002.42 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	44 123.42 €	44 123.42 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	0.00 €	1 705 912.39 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	0.00 €	1 705 912.39 €	0.00 €	0.00 €
D-2051-11 : Opération propres au SDE	900 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	900 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2041583 : Autres groupements-Projets d'infrastructures d'intérêt national	655 912.39 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	655 912.39 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2182-11 : Opération propres au SDE	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-11 : Opération propres au SDE	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-11 : Opération propres au SDE	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	150 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-458113191-13191 : PROG RENF 2019 EP	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 458113191 : RENF 2019 CLE 1	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-458113195-13191 : PROG RENF 2019 EP	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 458113195 : RENF 2019 CLE 5	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-4581151910-1519 : PROG EP 2019-21	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 4581151910 : EP 2019 CLE 10	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

76540 Code INSEE	SYNDICAT DEPART. ENERGIE DE S-M BUDGET SYNDICAT DEPART. ENERGIE	DM n°1 2020
----------------------------	---	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical
SDE-SYNDICAT DEPART.ENERGIE DE S-M 2020

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-4581151911-1519 : PROG EP 2019-21	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 4581151911 : EP 2019 CLE 11	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	1 727 912.39 €	1 727 912.39 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Délibération du Comité Syndical n° 2020/10/15-05

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20201015-2020_10_15-05-DE

Séance du 15 OCTOBRE 2020

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2020

Objet : RESSOURCES HUMAINES - mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions sujétions expertise engagement professionnel (RIFSEEP)

membres en exercice :	83
membres présents :	66
pouvoirs :	11
membres votants :	77
votes pour :	77
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

L'an deux-mille-vingt, le 15 octobre à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 9 octobre 2020, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Madame Cécile SINEAU PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	X
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	Ex.
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	X
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex.
7		T	Yannick	PRIGENT	X
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	X
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex.
12		T	Jacques	DELLERIE	
		S	Cyriaque	LETHUILLIER	
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	X
16		T	André	BASILLE	X
17		T	Claude	BAUDRY	X
		S	Michel	LEMESLE	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	X
19		T	Carmen	BLEAUDY	X
20		T	Philippe	CORDIER	Ex.
21		T	Gilles	LARCHER	X
22		T	Thierry	LECARPENTIER	X
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	X
24	4	T	Hubert	MAILLET	X
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	Ex.
28		T	Sylvain	DELTOUR	X
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	X
32		T	Didier	GASTON	X
33		T	Eric	SCARANO	X
34		T	Guillaume	PERUISSET	X
35		T	Franck	FOIRET	Ex.
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	X
37		T	Jean-François	BLOC	X
38		T	Joël	DESCHAMPS	X
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	Ex.
42		T	Eric	CARPENTIER	Ex.
43		T	Francis	BELLENGER	X
44		T	Daniel	GRESSENT	X
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	X
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	X
48		T	Léon	BACHELOT	X
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	X
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	X
53		T	Didier	DEPOORTERE	X
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	Ex.
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	Ex.
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	X
60		T	Frédéric	CANTO	X
61		T	Pierre	SORIN	Ex.
62		T	René	GUEUDIN	
	S	Annie	PIMONT	X	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	X
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	X
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	Ex.
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex.
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	X
69		T	Patrick	LEVEQUE	X
70		T	Jean-Claude	BECQUET	X
71		T	Daniel	VAN HULLE	X
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	Ex.
74		T	Gérard	LEGER	X
75		T	Michel	LEJEUNE	Ex.
76		T	Georges	FLEURBAEY	X
77		T	Jérôme	GRISEL	X
		S	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	X
79		T	Christian	POISSANT	X
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	X
		S	Denis	GUTIERREZ	X

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Louis LUC	7	Francis BELLENGER	7
2	Michel LEJEUNE	14	Jérôme GRISEL	14
3	Gérard LEPEUPLE	10	Chantal COTTEREAU	10
4	Jean-Pierre TROLEY	12	Daniel ROCHE	12
5	Gérard LESUEUR	14	Gérard LÉGER	14
6	Gilles DUVAL	4	Marcel VAUTIER	4
7	Christian GRANCHER	1	Patrick LEFEBVRE	1
8	Jean-Michel LAIR	1	Hervé LEPILEUR	1
9	Christophe FROMENTIN	11	Imelda VANDECANDELAERE	11
10	Franck FOIRET	5	Didier GASTON	5
11	Eric CARPENTIER	7	Xavier VANDENBULCKE	7

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent VASSET a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2020/10/15-05

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions sujétions expertise engagement professionnel (RIFSEEP)

VU :

- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20,
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,
- le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dans la Fonction Publique d'Etat,
- le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale
- l'arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,
- l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- l'arrêté du 29 juin 2015 pris pour l'application au corps des administrateurs civils des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- l'arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- l'arrêté du 16 juin 2017 pris pour l'application aux corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer et des adjoints techniques de la police nationale des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- l'arrêté du 7 novembre 2017 pris pour l'application au corps des contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

- l'arrêté du 26 décembre 2017 pris pour l'application au corps des ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat
- l'arrêté du 14 février 2019 pris pour l'application aux agents du corps des ingénieurs des ponts, eaux et forêts des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014,
- la délibération du Comité Syndical n° 2019/06/21-08 du 21 juin 2019 portant institution d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions sujétions expertise engagement professionnel,
- l'avis du Comité Technique en date du 19/06/2020,

CONSIDÉRANT :

- Que l'application du R.I.F.S.E.E.P. à l'ensemble de la filière technique est désormais possible.

PROPOSITION :

Article 1 :

Il est proposé d'instituer l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise, ainsi que le complément indemnitaire pour la filière administrative et technique.

Article 2 :

L'IFSE pourra être versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public de la collectivité. Son versement est mensuel.

Article 3 :

Chaque cadre d'emplois concerné est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent des montants plafond fixés par la loi. Le Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime fixe ses propres plafonds au niveau maximum légal.

Filière administrative :

- Cadre d'emploi 1 : Administrateurs

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des administrateurs		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds IFSE
Groupe 1	Direction d'une collectivité	49 980 €
Groupe 2	Adjoint à la direction d'une collectivité	46 920 €
Groupe 3	Responsable de service	42 330 €

- Cadre d'emploi 2 : Attachés

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des attachés		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds IFSE
Groupe 1	Direction d'une collectivité	36 210 €
Groupe 2	Adjoint à la direction d'une collectivité, responsable de service(s)...	32 130 €
Groupe 3	Chargé d'études, responsable de service...	25 500 €
Groupe 4	Adjoint au responsable de service, chargé de mission, expertise...	20 400 €

- Cadre d'emploi 3 : Rédacteurs

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des rédacteurs		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds IFSE
Groupe 1	Responsable de service	17 480 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service, expertise, fonctions administratives complexes...	16 015 €
Groupe 3	Assistant de direction, instructeur...	14 650 €

- Cadre d'emploi 4 : Adjoints administratifs

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des adjoints administratifs		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds IFSE
Groupe 1	Chef d'équipe, assistant de direction, sujétions particulières	11 340 €
Groupe 2	Assistant, agent d'accueil, gestionnaire de moyen...	10 800 €

Filière technique :

- Cadre d'emploi 1 : Ingénieurs en chef

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des ingénieurs en chef		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds IFSE
Groupe 1	Direction de plusieurs structures	57 120 €
Groupe 2	Direction d'une structure / Responsable de plusieurs services	49 980 €
Groupe 3	Responsable d'un service	46 920 €
Groupe 4	Adjoint responsable de service / expertise / fonction de coordination ou de pilotage	42 330 €

- Cadre d'emploi 2 : Ingénieurs

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des ingénieurs		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds IFSE
Groupe 1	Direction d'une collectivité	36 210 €
Groupe 2	Adjoint à la direction d'une collectivité, responsable de service(s)...	32 130 €
Groupe 3	Chargé d'études, responsable de service...	25 500 €

- Cadre d'emploi 3 : Techniciens

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des techniciens		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds IFSE
Groupe 1	Responsable de service	17 480 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service, expertise, fonctions techniques complexes...	16 015 €
Groupe 3	Instructeur, contrôleur de travaux...	14 650 €

- Cadre d'emploi 4 : Adjoints techniques et agents de maîtrise

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des adjoints techniques et agents de maîtrise		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds IFSE
Groupe 1	Chef d'équipe, sujétions ou responsabilités particulières, maîtrise d'une compétence rare.	11 340 €
Groupe 2	Fonctions opérationnelles, d'exécution.	10 800 €

Article 4 :

Les agents mentionnés à l'article 2 bénéficient également d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir. Ce complément sera compris entre 0 et 100% d'un montant maximal. Son versement est annuel, en une ou deux fractions.

Chaque cadre d'emplois concerné est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent des montants plafond fixés par la loi. Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime fixe ses propres plafonds au niveau maximum légal.

Filière administrative :

- Cadre d'emploi 1 : Administrateurs

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des administrateurs		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds CIA
Groupe 1	Direction d'une collectivité	8 820 €
Groupe 2	Adjoint à la direction d'une collectivité	8 280 €
Groupe 3	Responsable de service	7 470 €

- Cadre d'emploi 2 : Attachés

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des attachés		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds CIA
Groupe 1	Direction d'une collectivité	6 390 €
Groupe 2	Adjoint à la direction d'une collectivité, responsable de service(s)...	5 670 €
Groupe 3	Chargé d'études, responsable de service...	4 500 €
Groupe 4	Adjoint au responsable de service, chargé de mission, expertise...	3 600 €

- Cadre d'emploi 3 : Rédacteurs

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des rédacteurs		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds CIA
Groupe 1	Responsable de service	2 380 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service, expertise, fonctions administratives complexes...	2 185 €
Groupe 3	Assistant de direction, instructeur...	1 995 €

- Cadre d'emploi 4 : Adjointes administratifs

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des adjointes administratifs		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds CIA
Groupe 1	Chef d'équipe, assistant de direction, sujétions particulières	1 260 €
Groupe 2	Assistant, agent d'accueil, gestionnaire de moyen...	1 200 €

Filière technique :

- Cadre d'emploi 1 : Ingénieurs en chef

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des ingénieurs en chef		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds CIA
Groupe 1	Direction de plusieurs structures	10 800 €
Groupe 2	Direction d'une structure / Responsable de plusieurs services	8 820 €
Groupe 3	Responsable d'un service	8 280 €
Groupe 4	Adjoint responsable de service / expertise / fonction de coordination ou de pilotage	7 470 €

- Cadre d'emploi 2 : Ingénieurs

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des ingénieurs		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds CIA
Groupe 1	Direction d'une collectivité	6 390 €
Groupe 2	Adjoint à la direction d'une collectivité, responsable de service(s)...	5 670 €
Groupe 3	Chargé d'études, responsable de service...	4 500 €

- Cadre d'emploi 3 : Techniciens

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des techniciens		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds CIA
Groupe 1	Responsable de service	2 380 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service, expertise, fonctions techniques complexes...	2 185 €
Groupe 3	Instructeur, contrôleur de travaux...	1 995 €

- Cadre d'emploi 4 : Adjoints techniques et agents de maîtrise

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des adjoints techniques et agents de maîtrise		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds CIA
Groupe 1	Chef d'équipe, sujétions ou responsabilités particulières, maîtrise d'une compétence rare.	1 260 €
Groupe 2	Fonctions opérationnelles, d'exécution.	1 200 €

Article 5 :

L'attribution de l'IFSE et du complément indemnitaire fera l'objet d'un arrêté individuel pris par le Président, lequel fixera les montants individuels. Pour l'Etat, chaque part de la prime est composée d'un montant de base modulable individuellement dans la limite de plafonds précisés par arrêté ministériel. Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite de ces plafonds.

Le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen :

1. en cas de changement de fonctions,
2. au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent (approfondissement de sa connaissance de l'environnement de travail et des procédures, l'amélioration des savoirs techniques et de leur utilisation, ...),
3. en cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

Article 6 :

L'IFSE et le complément indemnitaire sont maintenus pendant les périodes de congés suivants : congés annuels, congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption. En cas de congé de maladie ordinaire (y compris accident de service) : l'IFSE et le complément indemnitaire suivront le sort du traitement.

En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : le versement de l'IFSE est suspendu.

Article 7 :

Le RIFSEEP fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants, les taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Article 8 :

La présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} novembre 2020 et annule les délibérations relatives au régime indemnitaire du personnel des filières administratives et techniques concernant l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, la prime de rendement, l'indemnité de fonctions et de résultats, l'indemnité spécifique de service, la prime de fonctions informatiques, l'indemnité d'administration et de technicité, l'indemnité d'exercice de mission des préfectures, l'indemnité de polyvalence, l'allocation complémentaire de fonctions, la prime d'activité et l'indemnité de sujétion, ainsi que la délibération n° 2019/06/21-08 du 21 juin 2019 portant institution d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions sujétions expertise engagement professionnel.

Article 9 :

Toute modification des dispositions réglementaires qui viendrait diminuer ou supprimer l'indemnité entraînera le maintien du montant indemnitaire dont disposaient les agents concernés en application des dispositions antérieures.

Article 10 :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 012 du budget.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOPTE** la proposition du président ;
- **ANNULE et REMPLACE** la délibération n°2019/06/21-08 du 21 juin 2019 par la présente délibération à compter du 1^{er} novembre 2020.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU PATRY.